

A la Une...

C.C.B.C

Réunion publique à Roybon

Center-Parcs

Où en est-on ?



Bientôt un an d'existence pour la nouvelle Communauté de Communes « Bièvre-Chambaran », née de la fusion le 1^{er} janvier 2012 de la Communauté de Communes du « Pays de Chambaran » et de la Communauté de Communes « Bièvre-Toutes Aures ».

Yannick Neuder, Président, accompagné de toute l'équipe de la CCBC (il faut connaître désormais ce nouveau sigle !) a sillonné le territoire en ce début d'automne. C'était l'occasion pour les élus et les cadres administratifs d'aller à la rencontre des habitants, de présenter les compétences prises par la CCBC, ses objectifs pour les années à venir et l'articulation de ses actions avec celles des Communes.

Objectif atteint si l'on en juge d'après la salle du Conseil de la Mairie de Roybon, bien remplie en cette soirée du mardi 2 octobre, jour où les élus communautaire étaient venus à la rencontre des Roybonnais. Des interventions intéressantes et proches de la vie des citoyens, nécessairement techniques parfois mais toujours détendues, ont favorisé une proximité avec les personnes présentes. Les questions venant de la salle ont été nombreuses. De nouvelles rencontres sont prévues dans les mois et années à venir.

Rappelons que la CCBC gère les compétences suivantes sur le territoire des Communes qui la composent...

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Assainissement non collectif | Enfance /Jeunesse |
| Economie | Habitat |
| Culture | Tourisme |

...pour un budget 2012 de 12,4 millions d'Euros et qu'il est prévu pour l'avenir d'autres prises de compétences...

«Center Parcs»: ceux qui sont pour se mobilisent

Plus d'un millier de personnes se sont mobilisées en juin dernier, à Roybon, pour soutenir le projet de Center Parcs dans les Chambarans. 700 emplois sont à la clé!

Un rassemblement de juin a fait l'objet d'une double-page dans Isère magazine d'octobre 2012.

Le rassemblement de juin a fait l'objet d'une double-page dans Isère magazine d'octobre 2012.

Après la forte mobilisation des « pour » de la fin juin (1 104 personnes rassemblées sur le stade de Roybon), la Commune est en attente du jugement qui sera rendu par le Conseil d'Etat suite aux derniers recours déposés par l'association « Pour des Chambarans Sans Center-Parcs ».

Ce jugement pourrait être connu avant la fin de l'année 2012. Hormis les très nombreuses personnes présentes au rassemblement du mois de juin et de très nombreuses personnes excusées, le projet a reçu le soutien de très nombreuses organisations : Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, Fédération Départementale et Régionale du BTP, la CGPME et un nombre important d'autres organisations du bâtiment (courriers et mails).

Au total, au travers de ces organisations, ce sont plus de 300 000 personnes (adhérents, grande partie de leur personnel et plusieurs milliers de travailleurs et d'employés) qui soutiennent ce projet.

De plus, les élus réfléchissent à la mise en place de nouvelles lettres de soutien.

A noter que nous avons noté prudemment 1,5 millions d'Euros de recette en Taxe Locale d'équipement sur les constructions. La notification qui nous est parvenue du Trésor Public s'élève à 3 197 108 € au profit de la Commune et à 1 436 600 € pour la Taxe ENS / CAUE au profit du Département. Nous vous indiquerons prochainement le montant de toutes les autres recettes fiscales.

Les séances du Conseil

Taxe Locale d'Équipement

Le Conseil a voté l'augmentation de la Taxe Locale d'Équipement de 3,9 % à 5 %. A noter que cette taxe concerne seulement les permis de construire signés avant le 1^{er} avril 2012 et dont les ouvertures de chantier n'ont pas été déposées avant cette date. A noter également que les Permis de Construire signés actuellement font l'objet de l'application de la Taxe dite d'Aménagement dont le taux est de 5 %.

Compétence « Culture »

Le Conseil a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes par la prise de la Compétence « Culture », décision prise au cours du Conseil Communautaire du 10 juillet 2012. A noter que cette prise de compétence entraînera notamment des réflexions sur le soutien de l'enseignement de la musique, la création d'une médiathèque intercommunale et la mise en réseau des bibliothèques.

Contournement routier du village

Le Conseil a poursuivi les différentes démarches préalables au démarrage des travaux : déplacement ou enfouissement de réseaux, mesures compensatoires liées à la présence d'une zone humide, procédures d'acquisitions foncières. A noter sur ce dernier point que la Commune souhaite privilégier une procédure de négociation plutôt qu'une procédure de DUP.

Construction du second déversoir de crues

Le Conseil a assuré le suivi des derniers travaux :

- Fin des opérations de génie civil sur le second déversoir et sur la nouvelle tourelle de vidange.
- Reconstitution d'un système de drainage cohérent en pied de digue (travail non prévu au marché mais imposé par l'Administration pour des raisons de sécurité).
- Reconstitution de la digue de part et d'autre du déversoir nouvellement construit.
- Travaux de métallerie sur la tourelle de vidange (travaux sortis du marché et confiés à une autre entreprise par souci d'économie).
- Derniers mouvements de terre et revégétalisation.

Curage du fond du lac

- La loi ayant changé au printemps et imposant désormais une étude d'impact lourde et longue pour tout épandage de limons sur des terres agricoles (les limons étant désormais considérés par la loi comme des déchets).

- Des analyses ayant été faites, montrant la non-toxicité des limons mais aussi leur faible valeur agronomique.

- Face à l'obligation dans laquelle la Commune se trouvait de faire évacuer les limons, ceci afin de pouvoir procéder au remplissage de la retenue pour permettre une saison touristique 2013 digne de ce nom (pêche et baignade), mais aussi pour ne pas laisser un nouvel hiver passer en l'état, ce qui aurait provoqué le lessivage des limons et leur entraînement dans les rivières Aigue-Noire et Galaure.

- Compte-tenu des longs délais demandés pour les études d'impact qui auraient pu permettre un épandage sur des terres agricoles proches,

- Compte-tenu que le stockage éventuel des limons à proximité dans l'attente des résultats d'une étude d'impact pour épandage agricole nécessitait lui-même une étude d'impact tout aussi lourde ainsi que des mesures de protection du milieu très conséquentes (drainage des lixiviats, digue de protection...),

⇒ Le Conseil a décidé d'abandonner l'idée d'un épandage agricole (hypothèse initialement choisie) au profit d'une mise en décharge.

⇒ Le Conseil, après consultation de plusieurs entreprises de la région, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Cheval pour la somme de 138 500 € HT.

Promesse de Vente / Projet Center-Parcs

Le Conseil a délibéré afin de prolonger la promesse synallagmatique de vente « Commune de Roybon » / « Pierre & Vacances développement SA » concernant les parcelles du bois communal des Avenières concernées par le projet Center-Parcs au 31 octobre 2013 avec réitération par acte authentique reportée au 31 décembre 2013.

Demande de subvention / SEDI 38

La programmation des opérations d'équipement en éclairage public de la place du Maquis de Chambaran prévue à l'origine en 2013 étant reportée en 2014, le Conseil a pris une nouvelle délibération afin de pouvoir effectuer une nouvelle demande de subvention au SEDI 38.

Divagation des chats

Suite à constatation d'une surpopulation de chats dans de nombreux endroits de la Commune et des nuisances associées à leur divagation, le Conseil s'est rapproché de la SPA afin de mettre en place une politique locale visant à maintenir la population féline à un niveau acceptable (voir en pages intérieures).

Plan Local d'Urbanisme

La zone d'urbanisation du quartier de la Sapinière tardant à s'ouvrir, en partie à cause du retard pris par le projet Center-Parcs, le Conseil a souhaité – pour répondre à un besoin de terrains constructibles – ouvrir à la construction dès à présent les zones dont l'urbanisation était initialement prévue de façon différée dans le Plan Local d'Urbanisme : zones des quartiers des Adroits et du Malatras.

Le Conseil a donc décidé une modification du PLU avec la participation de l'Administration. L'enquête publique devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Véhicules communaux

Le Conseil a décidé la revente du petit tracteur bleu au profit d'un tracteur de même gabarit mais mieux équipé, qui permettra de réaliser plus de tâches et un travail de déneigement plus efficace.

Travaux sur la retenue de l'Aigue-Noire Travaux de sécurité sur la digue.

Les travaux de sécurité prévoyant la construction d'un second déversoir de crue sur la digue, d'une fosse de dissipation et d'un canal de restitution des eaux à la rivière sont maintenant achevés. L'entreprise a quitté les lieux et les derniers mouvements de terres ont permis les opérations de revégétalisation avant l'arrivée de l'hiver. Restent à achever les travaux d'équipement de la tourelle de vidange, prévus pour fin novembre ou début décembre.



Curage des limons déposés en fond de retenue.



C'est une belle quantité de limons qui s'est accumulée au fond du lac de Roybon depuis sa mise en service en 1979 ! Pas moins de 15 000 m³ de terres à rassembler puis à enlever sur une surface d'environ 4 hectares.

Le travail a été confié à l'entreprise Cheval qui a dépêché sur place de gros moyens pour venir à bout de la tâche.

Le curage va se poursuivre sur le mois de novembre, en profitant des périodes de calme entre les intempéries.

Une fois ces limons enlevés, il restera encore à procéder au curage du piège à graviers, en amont du lac, à proximité du camping.

Ces deux opérations longues et fastidieuses accomplies, la tourelle de vidange étant opérationnelle, la Commune aura terminé l'ensemble des opérations d'entretien et de sécurisation du lac. Elle pourra alors lancer le remplissage du lac pendant la période hivernale. Au printemps prochain, le plan d'eau aura ainsi retrouvé son aspect habituel, autorisant une saison 2013 des plus agréables pour le plaisir et l'agrément des pêcheurs, des baigneurs et autres utilisateurs.

Mais d'où vient cette terre ? Les limons sont apportés par la rivière Aigue-Noire de façon naturelle. A chaque crue, les flots amènent dans le lac quantité de matières : sables, particules de terre ou végétale... Lorsque la crue s'arrête et que le débit baisse, tous ces matériaux en suspension viennent petit à petit se déposer au fond du lac, créant au fil du temps une couche importante (plus de 80 cm à certains endroits).

Combien cela coûte-t-il ?

Etudes et Construction du second déversoir de crues :

(montant initial restant à actualiser) 929 700 € HT

Opération de curage du lac : 138 500 € HT

LA VIE COMMUNALE

La surpopulation des chats errants ...

... La marche à suivre...

Pour lutter contre la forte surpopulation de chats errants dans notre bourg, se reproduisant de façon anarchique, entraînant des souffrances pour eux et des nuisances pour l'homme, la Commune a pris contact avec la Société Protectrice des Animaux.

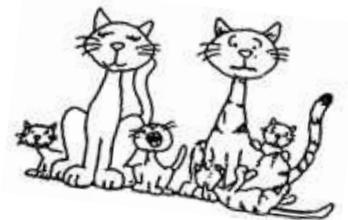
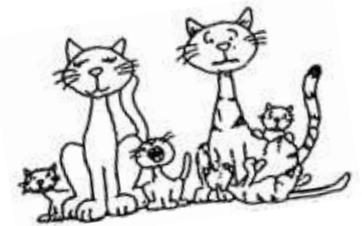
SURPOPULATION = ABANDON = MISERE DES ANIMAUX = NUISANCES

La conduite préconisée par la S.P.A....

- ⇒ Information de la population avec rappel des devoirs des propriétaires de chats (voir ci-dessous)
- ⇒ Capture des chats errants causant problème.
- ⇒ Stérilisation des chats non identifiables, pose d'identificateurs sur ces chats désormais stériles et remise en liberté sur leur lieu de capture sous l'identité « Commune de Roybon ».

La SPA précise que cette technique permet—par la stérilisation systématique des chats sans maître— de maîtriser la population des chats et ainsi maintenir au plus bas niveau les nuisances liées à leur présence.

La SPA précise encore que l'éradication totale des chats sur un secteur n'est pas souhaitable, la non-occupation d'une zone laissant le champ libre à l'arrivée de nouveaux chats errants non stériles...et donc capables de se reproduire très rapidement.



Propriétaires de chats... Quels sont vos devoirs ?

- ⇒ La loi vous fait obligation de faire identifier vos chats âgés de plus de 7 mois et nés après le 1er janvier 2012. La S.P.A. recommande que vous fassiez identifier tous vos chats, même s'ils ne sont pas encore concernés par la loi, et ceci pour leur sécurité.
- ⇒ La SPA vous recommande de faire stériliser vos animaux. La stérilisation présente des avantages pour la santé et la relation des animaux à leur environnement. Les chats stérilisés sont plus discrets et plus tranquilles : arrêt des comportements liés à la sexualité tels que le marquage urinaire, l'agressivité, les grossesses nerveuses, diminution du risque de fugue... Ainsi, ils ne provoquent pas l'exaspération de riverains qui en viennent parfois à des solutions extrêmes, malheureuses... et illégales...

! ATTENTION !

A compter du 1er janvier 2012, les services municipaux captureront les animaux errants et, en l'absence d'identification, ces animaux seront stérilisés.

Vous êtes gênés par un ou des chats errants...

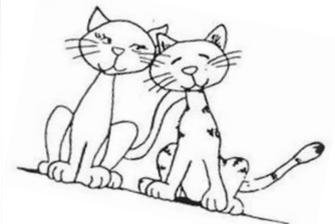
... .. Que faire ?

Si vous êtes gênés par un ou plusieurs chats errants (déjection, miaulement, intrusions dans votre habitation...)

- ⇒ Ne cherchez pas à régler le problème par vous-même et surtout pas par des solutions extrêmes (mauvais traitements, empoisonnement...) Vous seriez répréhensibles, les chats errants étant protégés par la loi.
- ⇒ **Signalez le problème au secrétariat de la Mairie** (04 76 36 21 79).

Les animaux signalés seront capturés par les services municipaux, et emmenés au cabinet vétérinaire local (AVEC).

- ⇒ S'ils sont identifiables, ils seront rendus à leurs propriétaires ou emmenés au refuge SPA de Renage.
- ⇒ S'ils ne sont pas identifiables (chats non pucés ou tatoués), ils seront stérilisés et relâchés sur le lieu de capture.



LA VIE COMMUNALE

Internet... les zones blanches...

La Commune de Roybon est dans son ensemble largement raccordée au réseau Internet / ADSL. Cependant, des habitants ne peuvent encore accéder à ce service car ils résident sur ce que l'on nomme des zones blanches. Souhaitant faire évoluer le dossier, sachant que ses habitants sans Internet sont de plus en plus gênés dans leur vie quotidienne, la Commune cherche à recenser les besoins en la matière. Merci, si vous êtes concernés, de remplir le questionnaire ci-dessous et de le retourner au secrétariat de Mairie. Pour vos mesure de débit, vous pouvez vous rendre sur le site <http://mire.ipadsl.net/>

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse précise : _____

Téléphone : _____

- J'ai un abonnement Internet avec ADSL mais mon débit mesuré est très faible : _____ (ko/s)
- J'ai un abonnement Internet sans ADSL. Mon débit mesuré est de _____ (en ko/s)

- J'ai eu un abonnement Internet sans ADSL mais je l'ai résilié et n'ai plus aucune connexion Internet et je souhaiterais par conséquent que mon domicile puisse devenir éligible à l'ADSL.

- J'ai un abonnement Internet par satellite.
- J'ai un abonnement Internet ADSL par clé 3G.
.... et / mais
 - Je suis satisfait de cette (ou ces) solution(s) alternative(s).
 - Je ne suis pas satisfait de cette (ou ces) solution(s) alternative(s).

*Suite à votre retour,
vous serez recontactés
par la Commune.*

“Nous, on agit là
où l'on vit !”



Vous avez entre 13 et 22 ans. Avec vos amis, vous voulez faire bouger les choses autour de vous, réaliser un projet. Participez à l'appel à projets “Mieux vivre en milieu rural”.
Contactez votre MSA : www.msaaalpesdunord.fr ou 04 76 88 76 21
Date limite de dépôt de candidature : 30 novembre 2012

L'APPEL A PROJETS JEUNES “ MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL”

Projet « Mieux vivre en milieu rural »

Acteur des territoires ruraux, la MSA accorde une attention toute particulière aux jeunes. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne dans leurs actions sur leur territoire de vie.

Ainsi la MSA favorise la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes, population qui constituera demain les forces vives de ces territoires.

Pour retirer votre dossier, contactez votre MSA :

www.msaaalpesdunord.fr ou www.facebook.com/myMsa
tél. 04 76 88 76 21

Date limite de dépôt de candidature : 30 novembre 2012



L'essentiel & plus encore

LA VIE COMMUNALE

Du côté des Associations...

Théâtre du Nez

Le théâtre du Nez vous propose une nouvelle représentation de sa production 2012 :

UN COUPABLE, SINON RIEN !

(Meurtre à Canniccio sur Galaure)

Samedi 12 novembre 2012
- Salle des Fêtes de Roybon -



Ouverture des portes à 19h 30, **représentation à 20h 00.**
Dès l'entrée, la traditionnelle « Soupe des Sorcières » aux potirons vous sera offerte...

Entrée adulte : 6€

Entrée pour les moins de 10 ans : gratuit.

ENTRACTE & BUVETTE...

Activité Dessin & Pastel

L'activité "Dessin / Pastel" a repris cette année, toujours sous la responsabilité de Colette Bret, en Salle de Mairie tous les Jueudis de 14 h à 16 h sauf pendant les vacances scolaires.

L'activité est gratuite et les participant(e)s apportent le matériel (feuilles de dessin séparées ou en album, craies, crayons de couleur, etc).

Venez découvrir cette activité et vous serez étonnés en la pratiquant de découvrir également que vous avez des talents cachés!



Association Emmaüs Roybon

L'antenne roybonnaise d'Emmaüs a régulièrement ouvert ses portes cet été, et a eu le plaisir d'avoir la visite de nombreux acheteurs : Nos clients fidèles bien sûr, mais également des nouveaux, Roybonnais ou venus tout exprès à Roybon.

Nous récupérons toujours des vêtements, de la vaisselle, des bibelots, livres, jouets, etc...

Nous manquons de cintres à pinces (pour jupes et pantalons), si vous en avez trop, pensez à nous.

Nous lançons un appel particulier pour des **jouets, jeux, livres pour enfants, et décorations de Noël** en vue d'une vente spéciale le samedi 1^{er} décembre, à nous apporter le plus tôt possible.

Ce qui ne trouvera pas preneur à Roybon ce jour là sera ensuite porté à St Paul Les Romans, pour être vendu pendant le mois de décembre.

Vous pouvez déposer vos dons :

- A la boutique Emmaüs, rue des écoles, **aux heures et jours d'ouverture** (voir ci-contre, à droite). Merci de ne pas laisser vos dons devant le local car ils risquent d'être détériorés avant notre venue.
- A la pharmacie les autres jours.



Merci à tous les Roybonnais qui participent à cette action de solidarité en donnant ou en achetant. Merci également à la municipalité de mettre à disposition la boutique rue des écoles.

Voici les prochaines permanences :

- **Les premiers samedis du mois, de 9 à 12 heures : 3 novembre, 1er décembre 2012 et 5 janv. 2013.**
- **Les troisièmes mercredis du mois de 14 à 17 heures : 21 novembre, 19 décembre 2012 et 16 janvier 2013.**

Les associations ? ... Vivez-les ! Adhérez ! Participez ! ...



LA VIE COMMUNALE

Pour les Aînés ...

❖ Comme les années précédentes, le CCAS offre aux personnes de 65 ans et plus le traditionnel repas qui aura lieu **SAMEDI 24 NOVEMBRE 2012** à la Salle des Fêtes

(les conjoints n'ayant pas l'âge requis peuvent s'inscrire au repas moyennant participation : le préciser à l'inscription)

❖ De plus, à partir de 70 ans, les personnes peuvent choisir entre le repas ou la remise d'un « bon-cadeau » permettant d'obtenir un cadeau chez un des commerçants suivants : Restaurant Le Bon Roy S.MERLE, Café PMU des pêcheurs J.P. BRAVO, Mercerie Michelle VICAT, Boulangerie-Pâtisserie BREUIL, Salons de coiffure L'COIF, Salon d'esthétique GRAIN

D'BEAUTE, Le Petit CASINO M. et Mme. DOOM, L'Art du Bois S.GIRIAT, Tabac presse des Chambarans Edwige et Carmen, Pharmacie C. SECOND.

Nous rappelons qu'il n'y a pas d'invitation personnelle, d'inscription automatique et de repas à domicile. En conséquence, pour une bonne organisation des repas et des bons-cadeau, merci de retourner au Secrétariat de Mairie le bulletin d'inscription ci-dessous avant le

Vendredi 16 novembre 2012, délai de rigueur

REPAS des Aînés

Pour les personnes de 65 ans et plus domiciliées à Roybon

REPAS DU SAMEDI 24 NOVEMBRE 2012

NOM, PRENOM, et année de naissance :

Participera (ront) au repas

Nbre de personnes :

Ne participera (ront) pas

Merci de retourner ce bulletin en Mairie avant le vendredi 16 Novembre 2012



BON-CADEAU de NOËL

Pour les personnes de 70 ans et plus domiciliées à Roybon

NOM, PRENOM, et année de naissance :

Désire(ent) recevoir le Bon-Cadeau de Noël

Nbre de personnes :

Ne désire(ent) pas de Bon-Cadeau de Noël.

Merci de retourner ce bulletin en Mairie avant le vendredi 16 Novembre 2012



LA VIE COMMUNALE

Inscriptions sur les listes électorales

- Si vous êtes arrivés sur la Commune de Roybon au cours de l'année 2012...
- Si vous avez acquis la nationalité française en 2012...
- Si vous avez eu 18 ans au cours de l'année 2012...
- Si vous êtes étranger ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne...

→ **Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.**

Merci de bien vouloir venir retirer au Secrétariat de Mairie de Roybon l'imprimé d'inscription puis de le retourner au Secrétariat pour le 31 décembre 2012 au plus tard.

Atelier de transmission des savoirs

Nous nous réunissons les mardis, une fois tous les quinze jours, pour échanger nos savoir-faire au tricot, au crochet, en couture... Nous nous retrouvons à l'EHPAD de Roybon, salle des familles, au premier étage, côté Aigue-Noire.

Ces ateliers sont ouverts à tous et toutes, débutants ou confirmés. Vous serez les bienvenus pour apprendre ou dispenser votre savoir.

Pour tout renseignement : 04 76 36 14 65.

Coiffure à domicile

Madame Delphin-Poulat vous propose depuis cet été ses services de coiffure à domicile. Contact au 06 65 26 51 34

Coupes affouagères 2012

Les personnes intéressées par un lot sur les coupes affouagères communales peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au...

vendredi 9 novembre 2012



MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – **Télécopie** : 04.76.36.27.48

Courriel: secretariat.mairie@roybon.fr – **Site** : www.roybon.fr

PROCHAINE PARUTION

prévue pour décembre 2012

Agenda / événements

Novembre 2011

Sam. 10	Représentation théâtrale	Théâtre/Nez
Dim. 11	Cérémonie 11 nov. 1918 à 11h.	FNACA
Dim. 18	Loto à St. Clair/Galaure	Sou/Ecoles
Same. 24	Repas pour les Aïnés	Commune

Décembre 2011

Sam. 1	Sainte-Barbe	Pompiers
Mer. 5	Repas de fin d'année	Club Aïnés
Mer. 5	Pavoisement	FNACA
Dim. 9	Marché de Noël	Sou/Ecoles
Mer. 12	Arbre de Noël	EPHAD
Sam. 15	Arbre de Noël	IME
Mer. 19	Arbre de Noël	La Poste
Jeu. 20	Arbre de Noël	Sou/Ecoles

Janvier 2012

Jeu. 3	Vœux du Maire à 18h 30	Commune
--------	------------------------	---------

Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
NOVEMBRE	Les mardis et vendredis	Les vendredis
DECEMBRE	Mais lundis 24 et 31/12	

Déchèteries de Viriville et Roybon



RAPPEL : depuis cet été, les nouveaux horaires d'ouverture pour les déchèteries de Viriville et Roybon sont les suivants :

	VIRIVILLE	ROYBON
Lundis	Fermée	de 14h00 à 17h00
Mardis	de 10h00 à 12h00	Fermée
Mercredis	de 8h00 à 12h00	de 14h00 à 17h00
Judis	de 10h00 à 12h00	Fermée
Vendredis	de 13h30 à 17h30	de 10h00 à 12 h00
Samedis	de 8h00 à 12h00	de 13h30 à 16h30
Dimanches	Fermée	Fermée

Respectez vos voisins !
Notez les horaires
d'utilisation des engins bruyants !

➤ Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h
et de 14h à 19h 30.

➤ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

➤ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.